



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Service de la coordination
et de l'animation des
politiques publiques

Pôle d'Appui Territorial

ARRÊTÉ N° 52 - 2020 - 02 - 104

Portant création du conseil scientifique du Parc national de forêts
et nomination de ses membres

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment des articles L. 331-8 et R. 331-32,

Vu le décret n°2019-1132 du 6 novembre 2019 créant le parc national de forêts, notamment les articles 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 17 et 19, donnant compétences au conseil scientifique, et l'article 22 localisant son siège en Haute-Marne ;

Vu la charte du parc national de forêts ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le conseil scientifique du Parc national de forêts est créé.

Article 2 : Le conseil scientifique est chargé d'assister le conseil d'administration et le directeur de l'établissement public du Parc national de forêts dans l'exercice de leurs attributions. Il élabore et anime la stratégie scientifique du Parc national de forêts et le plan de gestion de la réserve intégrale. Des expertises particulières peuvent lui être confiées.

Article 3 : Sont nommés membres titulaires du conseil scientifique du Parc national de forêts pour les spécialités suivantes :

M. Bruno FAUVEL	Gestion des espaces naturels protégés
M. David BECU	Gestion des espaces naturels protégés
M. Paul ROUVEYROL	Inventaire du patrimoine naturel
M. Bruno FAIVRE	Écologie générale
M. Vincent GODREAU	Écologie des forêts tempérées
M. Jean-Luc DUPOUEY	Écologie des forêts tempérées
M. Vincent BOULANGER	Écologie des forêts tempérées
M. Étienne GAUJOUR	Écologie des milieux agricoles
M. Sylvain GAUDIN	Écologie des sols forestiers

Mme Maria ALP	Écologie des cours d'eau et espèces aquatiques
Mme Annabelle MARÉCHAL	Écologie du paysage
M. Julien POTTIER	Écologie des milieux prairiaux
M. Olivier BARDET	Écologie végétale et des habitats naturels
Mme Christine DELEUZE	Climatologie : Évolution des milieux forestiers
M. Marc ARTOIS	Sciences vétérinaires
M. Bernard FROCHOT	Ornithologie
M. Eric MARBOUTIN	Chasse : Écologie des populations
Mme Gaëlle RONSIN	Sociologie de l'environnement : Pratiques de chasse
M. Jean-Philippe GUILLEMIN	Agronomie
M. Eric LACOMBE	Gestion forestière
M. Christophe PICHERY	Gestion forestière
M. Jean-Philippe TERREAUX	Économie forestière et rurale
Mme Elsa MARTIN	Économie agricole et environnementale
M. Christophe DURLET	Géologie, hydrogéologie
M. Arnaud DESCHAMPS	Patrimoine bâti, architecture
M. Xavier de MASSARY	Histoire, patrimoine culturel
Mme Catherine FRUCHART	Archéologie
Mme Marieke BLONDET	Sociologie, anthropologie sociale

Article 4 : Les membres du conseil scientifique sont nommés pour une période de six ans, renouvelable.

Lorsqu'au cours de son mandat, un membre décède, démissionne ou cesse d'exercer les fonctions en raison desquelles il a été désigné, il est remplacé par un nouveau membre, nommé par un arrêté modificatif, et dont le mandat expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de son prédécesseur.

Article 5 : Le conseil scientifique élit un président, membre de droit du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts.

Un règlement intérieur au conseil scientifique est établi.

Le secrétariat du conseil scientifique est assuré par l'établissement public du Parc national de forêts.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne et la Directrice de préfiguration de l'établissement public du Parc national de forêts sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.


Fait à Chaumont, le

14 FEV. 2020

Elodie DEGIOVANNI